



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire su

Réf. : NA

Paris, le 24 SEP. 2018

Maître Rémy JOSSEAUME
36 rue Vital
75016 Paris

Maître,

Par courriers reçu le 16 février et en date du 3 avril 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client

De ce fait, son permis de conduire est doté de cinq points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.